

---

# REGLEMENT

## « SUNSET TRAIL FORD de PAÏTA 2023 »

---



## TABLE des MATIERES

ARTICLE 1.	L'EVENEMENT	4
ARTICLE 2.	DETAILS DES DIFFERENTS PARCOURS	4
ARTICLE 3.	PROCEDURES D'INSCRIPTIONS	5
ARTICLE 4.	CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS	5
ARTICLE 5.	DROITS D'INSCRIPTION	8
ARTICLE 6.	DOSSARDS	8
ARTICLE 7.	DEPART - ARRIVEE	9
ARTICLE 8.	RAVITAILLEMENTS	9
ARTICLE 9.	BALISAGE	9
ARTICLE 10.	SANITAIRES ET PARKING	9
ARTICLE 11.	CONDITIONS GÉNÉRALES	9
ARTICLE 12.	ENVIRONNEMENT	9
ARTICLE 13.	POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS	10
ARTICLE 14.	SECURITE	10
ARTICLE 15.	EQUIPEMENT NECESSAIRE	10
ARTICLE 16.	ABANDON	10
ARTICLE 17.	ASSURANCE	10
ARTICLE 18.	ANNULATION D'UNE INSCRIPTION	11
ARTICLE 19.	CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES	11
ARTICLE 20.	RESULTATS ET PHOTOS	11
ARTICLE 21.	JURY D'EPREUVE	11
ARTICLE 22.	ANIMATIONS	12
ARTICLE 23.	RECLAMATIONS	12
ARTICLE 24.	DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE	12
ARTICLE 25.	ACCORD DU REGLEMENT	12

## ARTICLE 1. L'ÉVÈNEMENT

L'Athlétic Club PAÏTA organise :

### « Le Sunset Trail FORD »

Le Samedi 18 février 2023

Ce trail en mode Course ou Randonnée, qui a rassemblé jusqu'à 1300 participants en 2019, sera organisé sur la commune de Paita, sur la zone dite de la Baie Mââ. Le départ et l'arrivée se feront à l'hôtel Rivland. Deux parcours seront proposés : l'un de 12 km et l'autre de 7 km. Il y aura également une course et des animations pour les enfants. Cette manifestation aura lieu sur un plage horaire particulière, de sorte que les participants puissent admirer et apprécier un coucher de soleil sur le lagon et les montagnes environnantes.

Besides dans un double objectif : d'une part conférer un intérêt particulier à la course, et d'autre part, aider à promouvoir la commune de Paita et ses paysages magnifiques. Cet événement se veut avant tout, « Zen », de partage, et ouvert à tous. L'objectif premier étant que chacun puisse trouver son compte.

## ARTICLE 2. DETAILS DES DIFFÉRENTS PARCOURS

L'évènement comporte 3 parcours au choix :

### 1. Le 12 km Sunset « BENHACINE »

#### Course ou Marche

- Distance : 12 km
- Heure de départ : 16h30
- Classement : **oui (certificat ou licence) ou non en mode randonnée (sans certificat médical ou licence appropriée)**
- Dénivelé : 520m D+
- Nombre de dossards maximum : 600
- Age requis : nés en 2005 pour être classés et avant (Pour la randonnée, Les personnes nées après 2005 jusqu'à 2011 inclus doivent être accompagnées d'un adulte et ne pourront être classées).
- Justificatif d'aptitude : **OUI** [CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs](#)

### 2. Le 7 km Mini Sunset

#### Course ou Marche

- Distance : 7 km
- Heure de départ : 16h45
- Classement : **oui (avec certificat ou licence) ou non en mode randonnée (sans certificat médical ou licence appropriée)**
- Dénivelé : 300 D+
- Nombre de dossards maximum : 600
- Age requis : nés en 2007 et avant (Pour la Randonnée, les personnes nées après 2007 inclus doivent être accompagnées d'un adulte et ne pourront être classées). Le circuit ouvre la possibilité aux parents désirant faire la randonnée avec leur enfant en bas âge dans les sacs de portage dédiés à la randonnée. L'inscription de ces enfants, uniquement, sera gratuite.
- Justificatif d'aptitude : **OUI** [CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs](#)

Règle d'or pour toutes les courses : Tout concurrent se faisant dépasser est prié de se mettre sur le côté pour ne pas gêner.

### 3. Le Kid's Trail /

#### **Course ou Marche**

- **Distance** : 1000m
- **Heure de départ** : 18h00
- **Classement** : **non**
- **Dénivelé** : plat
- **Nombre de dossards maximum** : illimités
- **Age requis** : pour les enfants après 2011 (inclus), 11 ans en décembre 2022 et moins (peuvent être accompagnés d'adultes sans dossard)
- **Justificatif d'aptitude** : [autorisation parentale pour les mineurs](#)

**Les participants seront accompagnés par un ouvreuse sur 400m avant de commencer la course.**

### **ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS**

**La date limite des inscriptions et pré-inscriptions est le mercredi 15 février 2023 20h**  
**Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve**

Il sera possible de s'inscrire selon deux modalités :

➤ **L'Inscription (direct):**

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc) (<http://www.inlive.nc>). Remplir le formulaire d'inscription en ligne, téléverser obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) s'il veut être classé ou sans classement (au choix) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription.

➤ **La Pré-inscription (ou inscription en deux temps) :**

La pré-inscription consiste à laisser un délai de décision supplémentaire, ou bien le choix du mode de paiement alternatif au paiement en ligne.

Comme pour l'inscription, le futur participant devra dûment renseigner le formulaire d'inscription en ligne et éventuellement téléverser une copie de son certificat médical (ou licence).

Dès cet instant, le futur inscrit disposera de **48H** pour :

- Procéder au paiement **en ligne**, ou **par chèque uniquement** à l'ordre de CI WEB **au magasin OPTIC 2000 (tout magasin)** et y joindre son certificat ou copie de la licence en même temps si nécessaire.

Une fois le paiement et les documents vérifiés et déposés en magasin, un justificatif de paiement **lui sera transmis en main propre ou bien envoyé par email.**

*Dans les deux cas d'inscription, l'organisation aura accès aux informations soumises sur la plateforme [inlive.nc](http://www.inlive.nc), et pourra contrôler la conformité de l'inscription compte tenu des règles de l'article 4 et 5 de ce règlement, et se donne le droit d'annuler l'inscription lorsque ces règles ne sont pas respectées.*

### **ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS**

L'événement « Sunset Trail » est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. En revanche, l'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve (cf article 2).

Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre le départ des différentes courses.

Les handisports en joëlette sont autorisés (seul le participant en joëlette aura un dossard).

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard (exceptés les enfants en bas âge dans les sacs de portage, ou les tracteurs des joëlettes).

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs

représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions en ligne et papier.

***N'oubliez pas que le certificat médical fourni lors de cette épreuve sera valable 1 an et pourra ainsi être valable et être utilisé pour l'inscription aux courses auxquelles vous pourriez participer sur le territoire ou à l'étranger.***

***Si vous avez un certificat médical (conforme à celui demandé avec les mentions nécessaires) datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, il est valable.***

Cette présentation du **certificat médical\*** vous permettra :

- ***De savoir si vous êtes en bonne santé pour participer à cette épreuve,***
- ***De permettre à notre association de pouvoir être en règle avec nos assurances Fédérales et Privées,***
- ***De pouvoir rentrer dans le classement de l'épreuve à laquelle vous concourez,***
- ***De vous permettre de prendre une licence sportive athlétisme dans le club de votre choix.***  
***!!! Ne tardez pas à prendre rendez-vous avec votre médecin !!!***

## **CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE**

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **développée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

**ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes**

- **Fédération des clubs de la défense (FCD)**
- **Fédération française du sport adapté (FFSA)**
- **Fédération française handisport (FFH)**
- **Fédération sportive de la police nationale (FSPN)**
- **Fédération sportive des ASPTT**
- **Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)**
- **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)**
- **Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)**  ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de

**l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.** Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**Pour information :**

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1983 et avant
Seniors	SE	1984 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007
Minimes	MI	2008 et 2009
Benjamins	BE	2010 et 2011
Poussins	PO	2012 et 2013
École d'Athlétisme	EA	2014 à 2016
Baby Athlé	BB	2017 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1983 - 1974
	V2	1973 - 1964
	V3	1963 - 1954
	V4	1953 - 1944
	V5	1944 et avant

**DISTANCES MAXIMALES FIXEES PAR LA FFA**

CATEGORIES	DISTANCES
Masters, Séniors, Espoirs	Illimité
Juniors	25 km

Cadets	15 km
Minimes	5 km
Benjamins	3 km
Poussins	1,5 km

Des animations (sans chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) peuvent être organisées pour la catégorie éveil athlétique (9 ans ou moins) : endurance 8 mn ou biathlon vortex précision.

### Dispositions spécifiques pour les Courses de trail

Les sections de surfaces comportant un revêtement ne doivent pas représenter plus de 25 % du parcours. Les courses sont classées par « km-effort » ; le « km-effort » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100m de dénivelé positif.

Ex : une course de 65 km avec 3500 m de D+ représente 100km effort :  $65 + 35 = 100$

**Catégories Km - effort** XXS 0 - 24 / XS 25 - 44 / S 45 - 74 / M 75 - 114 / L 115 - 154 / XL 155 - 209 / XXL 210 plus

Sources : réglementation FFA des manifestations hors stade 2022

*\*Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).*

*\*Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).*

## ARTICLE 5. DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des différentes inscriptions sont :

de maintenant au 31/12/2022 00h00 (-500F de moins sur le tarif ci-dessous)1000m pas concerné

- 12km et 7km (12 ans et +): **.3500F** (Gratuit pour les enfants en bas âge en sac de portage et les tracteurs des Joëlettes)
- 7km : Moins de 12 ans **.2500F**(Gratuit pour les enfants en bas âge en sac de portage et les tracteurs des Joëlettes)
- 1000m :**100F**

## ARTICLE 6. DOSSARDS

**Les dossards ne peuvent être cédés ou vendus sans en avoir informé l'organisation : noord@hotmail.fr**

### Numérotation des dossards :

Afin de faciliter à l'organisateur le contrôle, l'identification ou bien l'orientation des participants, la numérotation et la couleur des dossards dissocieront les 12 km, les 7km et 1km Classés (avec puce électronique)

**Le retrait des dossards : le vendredi 17 février de 9h à 18h à DECATHLON**

Le retrait du dossard ne sera possible qu'à :

La présentation du document fourni à l'inscription en ligne :

- sur écran smartphone, tablette ou le reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail,
- Ou bien la présentation d'une pièce d'identité.



## ARTICLE 7. DEPART - ARRIVEE

- A 16H30: PREMIER DEPART, 12km parking du Rivland ;
- A 16H45: Départ du 7km parking du Rivland ;
- A 17H00: Course kids, en attente

Toutes les arrivées se feront sur le parking du Rivland

## ARTICLE 8. RAVITAILLEMENTS

**Ravitaillement commun 1ékm et 7km tous les 4km sur le parcours (eau, fruits et boissons glucosées), réserve d'eau obligatoire au départ pour le 12 km et 7 km (Pas d'Eau/ pas de Départ !!!!!)**

## ARTICLE 9. BALISAGE

Le balisage sera assuré par des panneaux, de la rubalise ou des bombes de marquage biodégradable, qui seront retirés dès la fin des épreuves.

Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files seront présents pour sécuriser les parcours et assureront également le débalisage.

## ARTICLE 10. SANITAIRES ET PARKING

Des sanitaires seront mis à la disposition des concurrents sur le site Départ/Arrivée. (Voir affichage sur site)

Plusieurs parkings seront matérialisés à proximité du site.

## ARTICLE 11. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour toutes les épreuves du « Sunset Trail FORD », les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

**L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'événement « Sunset Trail FORD ». Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.**

## ARTICLE 12. ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. **Ne rien jeter sur les chemins en dehors des zones de ravitaillement.**

**Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.**

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

## ARTICLE 13. POSTES DE CONTROLE, RAVITAILLEMENT, SECOURS

Un Poste de secours jumelés au Poste de Contrôle situés au PC1 permettront de guider et de vérifier que les coureurs évoluent sur leurs parcours respectifs. Il ne sera pas possible d'être classé en cas de changement de parcours. Le participant doit remettre son dossard au jalonneur. (exemple j'évolue sur le 12km mais je décide de faire le 7km durant la course par manque de « jus »)

Le site sera doté d'un Dispositif de Poste de Secours à l'arrivée.

## ARTICLE 14. SECURITE

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Une équipe de secouristes de la Protection Civile. Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard. Réseau radio interne et avec l'organisation ;
- Une ambulance à l'arrivée ;
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation ;
- Des véhicules de l'organisation seront sur les pistes annexes aux parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

## ARTICLE 15. EQUIPEMENT NECESSAIRE

Pour toutes les épreuves, chaque concurrent doit être en possession de :

- chaussures fermées adaptées à l'épreuve **(obligatoire)** ;
- d'une casquette ou autre **(conseillée)** ;
- son dossard, mis en évidence sur le devant ;
- d'une lampe frontale **(obligatoire, pour ceux qui pensent arriver à la tombée de la nuit)** ;
- d'une réserve d'eau de 1L MINIMUM **(OBLIGATOIRE (pas d'eau. pas de départ !!))**

Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

## ARTICLE 16. ABANDON

Sauf blessure, un coureur (dans la mesure du possible) ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le jalonneur et lui remettre son dossard qui le remettra au PC Course.

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation (le jalonneur le plus proche).

Si les conditions météo, l'état physique ou si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, les serre-files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou l'exclure de la course.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à prévenir la direction de course.

## ARTICLE 17. ASSURANCE

**L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile de la FFATHlétisme en ce qui concernel'organisation, la couverture des organisateurs, des bénévoles et des concurrents même pour les non licenciés. Se référer à l'Article 2 de la délibération n°118 CP/CP du 26 novembre 2018**

## **ARTICLE 18. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au dimanche 12 février 2023 midi (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais d'inscription 120F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non-participation à l'événement.

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non et préviendra l'intéressé.

## **ARTICLE 19. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

### **Remise des récompenses au Rivland**

Le classement des épreuves chronométrées sera effectué à l'aide d'une puce électronique sur le dossard

- Sur l'épreuve du 12Km:
- *Classement Scratch H et F, et 3 premiers H et F.*  
Et...
- *Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : (lots non cumulables)*
- *de 18 à 20 ans (de 2005 à 2003)*
- *de 21 à 29 ans (de 2002 à 1994)*
- *de 30 à 39 ans (de 1993 à 1984)*
- *de 40 à 49 ans (de 1983 à 1974)*
- *de 50 à 59 ans (de 1973 à 1964)*
- *de 60 à 69 ans (de 1963 à 1954)*
- *de 70 à 79 ans (de 1953 à 1944)*  
âge au 31 décembre 2023

*Et tirage au sort des dossards de l'épreuve*

- Sur l'épreuve du 7km :  
*Classement Course 3 premiers H et F Scratch*  
*(lots non cumulables). Tirage au sort des dossards de l'épreuve*  
suivant les lots fournis par nos partenaires (classement idem que sur le 12km à partir de 16 ans)
- Sur l'épreuve du 1000m :  
*Sans Classement. Tee-shirt pour chaque coureur.*

## **ARTICLE 20. RESULTATS et PHOTOS**

**Les résultats** seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée. Ils seront publiés la Page Facebook « Sunset Trail », de INLIVE SPORT

**Photo et Vidéo** sur le parcours seront en ligne sur la page Sunset Trail

## **ARTICLE 21. JURY D'EPREUVE**

Il se compose :

- du directeur de course ; de trois personnes du bureau de l'association ;
- de trois personnes du bureau de l'association ;
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course.

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

. Les décisions sont sans appel.

## **ARTICLE 22. ANIMATIONS**

De manière à vous faire passer un après-midi agréable, sera mis en place :

- Un DJ sur place qui animera l'épreuve ;
- Une garderie sera mise en place avec inscription en ligne sur INLIVE.NC (16 places max) Forfait 1500F par enfant.
- Des jeux gratuits pour enfants sur le site Départ/Arrivée
- Un commentateur / animateur

## **ARTICLE 23. RECLAMATIONS**

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

## **ARTICLE 24. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE**

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

## **ARTICLE 25. ACCORD DU REGLEMENT**

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

***Vous souhaitant une belle épreuve !***

**Nordine BENFODDA**

**Président de l'Athlétic Club PAÏTA**

**noord@hotmail.fr**

**#Régalade, #EnjoyYourself, #Avosbaskets,  
#EspritClub**



